



JDBR
INVESTISSEMENTS

134 rue de Rivoli 75001 Paris cedex – 01 87 78 66 84

contact@jdbr-investissements.com - www.jdbr-investissements.com

Contrat de gestion

*Contrat établi conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 et au décret 72-678 du 20 juillet 1972
Contrat enregistré sous le n° 26770*

Contrat établi entre les soussignés

JDBR Investissements

Dénommée ici le « Mandataire » est une SASU Société par Actions Simplifiée à associé Unique dirigée par Monsieur Julien Delarue Caron de Beaumarchais de Rothschild titulaire de la carte professionnelle des placements financiers et de gestion caution Banque de France.

JDBR Investissements est située au 134 rue de Rivoli, 75001 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 553 229 052 000 15 avec un capital social de 5 305 258,00 €.

Et

Madame ou Monsieur :

Ou Société :

Né(e) le :

à :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Le présent contrat donne, par les présentes, au mandataire le pouvoir en qualité de commissionnaire au sens des articles L. 132-1 et suivants du Code de commerce, et de l'article 256-V du Code général des impôts, qui l'accepte, afin de constituer un portefeuille de vins et champagnes sur la base de l'un des profils de portefeuilles décrits dans la page ci-après afin d'acheter les vins et champagnes, les revendre, coordonner leur transport et le stockage des bouteilles en son nom et pour le compte du Mandant dans les termes et conditions fixés ci-après.

Les présentes conditions particulières forment un tout indivisible avec les Conditions Générales de Services. (les conditions particulières et les conditions générales sont ci-après désignées le «Contrat»).

Profils de portefeuille

L'investisseur fixe les caractéristiques de sa cave de la manière suivante :

OFFRES	ARGENT	OR	DIAMANT	VIP
Investissement	2500€ à 5000€	5.000€ à 25.000€	25.000€ à 50.000€	50.000€ à 250.000€
Durée de placement	3 mois	3 mois	3 mois	3 mois
Plus-values minimums garanties par mois	4% par mois	6% par mois	8% par mois	10% par mois
Capital garanti	Oui	Oui	Oui	Oui
Ventes privées	Non	Oui	Oui	Oui
Visite de notre Cave	Non	Non	Oui	Oui
Assurance	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
Stockage	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
Frais	Sans	Sans	Sans	Sans
Retrait plus-values	Tous les mois	Tous les mois	Tous les mois	Tous les mois
Retrait du Capital	A terme de l'offre	A terme de l'offre	A terme de l'offre	A terme de l'offre
Votre choix	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Options supplémentaires

Questionnaire informatif	OUI	NON
Souhaitez-vous gérer vous-même votre cave ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Souhaitez-vous profiter de nos ventes privées ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Souhaitez-vous recevoir des mails d'informations concernant nos évènements ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Souhaitez-vous visiter notre cave ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Souhaitez-vous recevoir notre brochure sur la route des vins ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Souhaitez-vous acheter pour vous-même certains lots de notre cave ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Souhaitez-vous participer à nos dégustations en salon privé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Conditions Générales de Services

Article 1 :

Le Contrat est soumis aux présentes conditions générales.

Article 2 :

Toute signature de l'une des deux parties ne l'engage que dans la mesure où l'autre partie a présenté son acceptation écrite dans un délai de sept jours francs.

Article 3 :

Les produits achetés sont logés dans une cave privatisée. JDBR Investissements ne peut procéder à des achats sur un produit sans autorisation de la part du Mandant sauf conditions particulières.

Article 4 :

Les dates contractuelles d'achats de bouteilles figurent sur les factures se trouvant dans votre cave en ligne. Elles sont celles auxquelles JDBR Investissements s'est engagée à mettre à disposition sur le site pour tout acheteur potentiel.

Article 5 :

La vente des vins et champagnes s'effectue selon le droit commun de la vente. JDBR Investissements conserve la propriété des biens vendus ou achetés jusqu'au paiement effectif du lot. Le défaut de paiement d'une échéance peut entraîner la revendication des biens. Ces dispositions ne font pas obstacle aux acquisitions du Mandant et des biens vendus.

Article 6 :

Les vins et champagnes objets du Contrat sont réputés issus à 100 % AOC par JDBR Investissements.

Article 7 :

Le prix des vins et champagnes est fixé pour toute la durée du Contrat. Il peut être révisé de gré à partir de la fin du temps de placement si l'indicateur de marché pour le mandat et la campagne considérée sont supérieur aux seuils fixés par les parties au Contrat. Cet indicateur est calculé à partir des prix moyens de campagne par JDBR Investissements.

Article 8 :

Dans le cas où le Mandant ne respecterait pas la(les) date(s) de paiements prévus(s), JDBR Investissements pourra exiger, facture à l'appui, les paiements dus qui seront exigibles au terme des délais initialement prévus et devront être réglés dans leurs intégralités.

Article 9 :

Sauf stipulation contraire aux clauses particulières, JDBR Investissements effectue l'arbitrage de vos vins et champagnes, ce qui garantit une rentabilité définie et signée préalablement sur le Contrat sur un délai maximum en fonction de l'offre souscrite. Si l'arbitrage est effectué par le Mandant, JDBR Investissements décline toute responsabilité du rendement.

Article 10 :

En cas de litige les différentes parties seront soumises à la commission paritaire afin de concilier les parties. En cas d'échec de la conciliation, tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce et ce même en cas de recours en garantie ou de pluralité de défenseurs.

Article 11 :

Le retrait partiel ou total des plus-values se fera sans frais tous les 30 jours maximums à la demande du Mandant.

Article 12 :

Le retrait partiel ou total de la balance se fera sans frais à terme de l'offre souscrite soit 90 jours.

Ayants Droit

Veillez remplir les champs ci-dessous concernant la personne à qui vous souhaiteriez léguer votre compte de cave en ligne sans frais en cas de décès.

Nom, prénom :	Date de naissance :
Adresse :	Nationalité :
Téléphone :	Email :
Lien de parenté :	

Joindre une photocopie de la pièce d'identité de l'ayant droit

Lu et Approuvé

Le Mandant déclare qu'il a pu obtenir toutes les informations utiles avant la signature des présentes.	
Fait à	Le
Le Mandant, signature	Le Mandataire, signature
 <i>Julien Delarue Caron</i>	
Nom du Mandant suivi de la mention « Lu et approuvé »	
LU ET APPROUVE	